Les acteurs

- Equipe Mobile de Gériatrie du PAERPA

Mme Ludivine PIRE, Infirmière

Tél: 03 27 24 39 16 @ : emg@ch-denain.fr

- Médecin coordonnateur EMG du PAERPA

M. le Dr Régis HANOT

Tél: 03 27 24 36 28 @ : rhanot@ch-denain.fr

- **Pharmaciens**

Mme le Dr Marie-Hélène TYWONIUK

Tél: 03 27 24 32 67 @ : mhtywoniuk@ch-denain.fr

Mme Marine EGOT

Tél: 03 27 24 32 61 @ : megot@ch-denain.fr

Accès

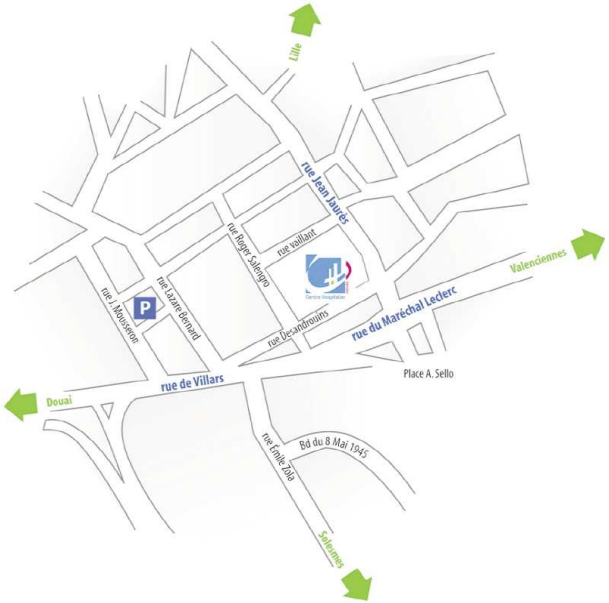

Centre Hospitalier de Denain

Bureau **EMG PAERPA**

Rez-de-Chaussée Bâtiment

pour personnes âgées

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

l'EMG PAERPA au 03 27 24 39 16

ou

l'animateur territorial au 06 33 28 79 09

INPES - CH DENAIN Communication OF - v1 - 200115

Prévention

Synthèse médicale

Equipe Mobile Gériatrique du PAERPA

Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie

Repérage de la fragilité

Plan Personnalisé de Santé

Centre Hospitalier de Denain

Parcours Santé des aînés — DES ACTEURS COORDONNÉS POUR UNE AUTONOMIE PRÉSERVÉE

Missions et actions de l'EMG

1. Améliorer le parcours de la personne âgée hospitalisée

- dans les 24 heures après le passage du patient aux urgences ou sur appel des services de Médecine Chirurgie
- avec la réalisation d'une Evaluation Gériatrique Standardisée (EGS) et d'une Conciliation Médicamenteuse

2. Réduire les risques encourus après recueil du consentement du patient

- avec la réalisation d'un Bilan Médicamenteux Optimisé (BMO) lors de la conciliation médicamenteuse d'entrée
- en préparant la sortie dans les 48 heures en lien si besoin avec les assistantes sociales, les acteurs de terrain et le réseau Repérage

3. Faciliter le travail de l'animateur territorial avec les professionnels libéraux de santé

4. Organiser une EGS (Evaluation Gériatrique Standardisée) par une expertise de l'EMG dans le cadre d'une chirurgie programmée

5. Animer la commission de coordination gérontologique auprès de la Commission Médicale d'Etablissement

6. Conseiller, informer, former les équipes soignantes et diffuser les bonnes pratiques gériatriques

Pour qui?

Ce dispositif concerne:

- la personne âgée hospitalisée au CH de Denain, résidant dans le Valenciennois-Quercitain
- âgée de 75 ans ou plus
- autonome mais en état de fragilité d'ordre médical et/ou social en risque de perte d'autonomie
- avec le projet de retour à domicile
- ayant 3 pathologies et/ou sous diurétique et/ou sous anticoagulant (AVK - Anticoagulant Oral Direct (AOD))

Comment?

L'Equipe Mobile Gériatrique (EMG) du PAERPA intervient avec l'accord du patient. Elle utilise le Dossier Patient Informatisé (Dxcare).

Les demandes de prise en charge peuvent être transmises via Dx-Planning.

La sortie

Un Document de Sortie d'Hospitalisation (DSH) est rédigé par le médecin référent du service.

Un courrier de synthèse de l'EGS (Evaluation Gériatrique Standardisée) est rédigé par l'Equipe Mobile Gériatrique.

Une conciliation médicamenteuse de sortie est réalisée auprès de la personnes âgée avec :

- une information thérapeutique délivrée par le pharmacien hospitalier
- un courrier de conciliation médicamenteuse destiné au médecin traitant et au pharmacien de ville
- un plan de prise thérapeutique
- une ordonnance de sécurité de 8 jours pour la pharmacie de ville pour assurer la continuité du traitement

Le P.P.S.

Le Plan Personnalisé de Santé (PPS) est élaboré avec l'accord du patient par le médecin traitant dans la semaine qui suit la sortie d'hospitalisation.

Le jour de la sortie d'hospitalisation, le pharmacien de ville délivre les médicaments et réalise une information sur le traitement (entretien).